

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [7-8]

Rubrik: Initiative : ça bouge...

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Tenant la banderole:
Anne-Catherine Ménétreay

Sous la pancarte:
Jacqueline
Berenstein-Wavre

INITIATIVE
FEDERALE
EGALITE
DES DROITS
ENTRE HOMMES
ET FEMMES



INITIATIVE:



Manifestation pour l'égalité des droits

Mille personnes environ ont participé à la manifestation pour l'égalité des droits, à Berne, le 7 juin. Exposés et chansons se sont succédés à la tribune de 15 à 16 heures, sous un ciel incertain et dans la bonne humeur générale. De nombreuses personnalités féministes ont pris la parole.

Christiane Brunner (l'avocate ayant défendu au Tribunal fédéral le cas Loup sur les inégalités de salaire entre instituteurs et institutrices) a réaffirmé que la participation des femmes au marché du travail, s'étant accrue ces dernières années, était un élément essentiel au développement économique et social de notre pays que le gouvernement, le Parlement et en dernière instance le peuple suisse *se devaient* de considérer.

Susanne Loup a ensuite rappelé le cas des institutrices neuchâteloises qui n'ont obtenu l'égalité de salaires qu'après un combat acharné, de la pétition de 1974 jusqu'à la victoire en 1978 du recours au Tribunal fédéral (par l'arrêt portant son nom). La bataille sera plus dure encore, a-t-elle ajouté, dans le secteur privé, et seule la mobilisation générale des groupements de femmes pourra imposer les revendications de l'initiative.

Anne-Catherine Ménétreay, enfin, a dénoncé la contradiction entre l'acceptation unanime de l'égalité des droits au niveau du principe, et son rejet « avec des cris d'horreur » au niveau de son application dans la réalité; « il est nécessaire de mettre en évidence les conflits, les discriminations et l'oppression » a-t-elle poursuivi, « il faut que les femmes aient des droits égaux pour prendre conscience que l'égalité **n'est pas** réalisée ».

Un défilé dans les rues de Berne a terminé la manifestation, dans un calme imputable sans doute à la mixité linguistique des participants, empêchant que soient entonnés des slogans communs... mais prouvant en revanche que l'on était venu de loin pour soutenir l'initiative et défendre ses droits.

C. C.



Au micro:
Ruth Mascarin...



...et à la guitare:
Zita Küng

En marge du débat

Initiative 0

Après 6 heures de débat le Conseil national a fini l'entrée en matière, entendu près de 25 orateurs et oratrices, pour terminer par un convaincant plaidoyer du conseiller fédéral K. Furgler sur l'égalité entre hommes et femmes.

Lorsque « Femmes suisses » paraîtra, on saura sans doute que le contre-projet aura été accepté et l'initiative refusée. Ensuite, en décembre sans doute, le même scénario aura lieu au Conseil des Etats. Mais attention : dans ce Conseil les antiféministes conservateurs sont nombreux et le sort qui sera fait à l'égalité est encore incertain.

Les 12 et 16 juin, les tribunes du Conseil national étaient pleines de monde, surtout des femmes. J'y étais.

Mes impressions ?

1. Il est réjouissant de mesurer les progrès faits en 5 ans dans l'évolution des mentalités. En effet, pas un conseiller national (même pas le représentant des associations patronales) n'a osé s'opposer de plein fouet aux principes de l'égalité des droits, ni même à celui de l'égalité des salaires. Alors qu'en 1975...

2. Lorsqu'un sujet arrive au Parlement, il se politise. Les partis s'en emparent et la lutte commence. Ainsi le parti socialiste, le parti du travail, le Poch défendent l'initiative avec force, suivis par l'Alliance des indépendants, l'écologiste vaudois. Le parti radical, l'union démocratique du centre, le parti démocrate-chrétien défendent le contre-projet. Alors l'initiative devient « gauche, extrême gauche » et le contre-projet « bourgeois ». Bien que les deux textes soient presque semblables et ne se différencient sensiblement que par le délai d'application de 5 ans fixé dans l'initiative et l'absence de délai dans le contre-projet, les esprits s'échauffent, les discussions de couloirs vont bon train. Une radicale qui a signé l'initiative confesse qu'elle a opté pour

ça bouge...



t aux Chambres fédérales

u contre-projet ?

le contre-projet et une socialiste qui ose prétendre que le contre-projet constitue déjà un grand progrès passe pour « traître » !

Finalement c'est normal. C'est le combat politique.

Enfin Furgler prit la parole

La plupart des conflits viennent du non-respect des droits fondamentaux. L'égalité juridique entre hommes et femmes est un droit fondamental qui devrait être inscrit dans la constitution d'un pays comme la Suisse, basé sur l'Etat de droit, l'Etat de justice. Le conseiller fédéral ajoutait encore que l'égalité entre hommes et femmes ne mène pas à l'égalitarisme, traduit en allemand par le terme péjoratif de « Gleichmacherei », mais au respect de la personnalité de chacun. Se lançant dans une véritable exégèse des deux textes, il affirme que la phrase : « l'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale » s'applique à tous les travailleurs du secteur public et du secteur privé et qu'elle a un effet direct, c'est-à-dire que la femme ou l'homme qui, effectuant un même travail, reçoit un salaire différent à cause de son sexe, peut recourir directement devant les tribunaux. C'est clair, c'est net. Merci, Monsieur Furgler.

Puis pour calmer les représentants patronaux, il ajouta que les cas où le travail était identique n'étaient pas si nombreux et que cela ne coûterait pas immédiatement très cher.

Egalité-responsabilité

L'accès à l'égalité c'est aussi l'accès aux responsabilités, au partage des tâches, la fin d'un certain protectionnisme. Je suis sûre que les femmes de gauche comme les femmes de droite en seront capables et montreront, comme le font par leur travail les conseillères nationales, que l'égalité est une source d'épanouissement.

Jacqueline Berenstein-Wavre

Création de (IN)

Le 12 juin, une conférence de presse annonçait officiellement la création, vers la fin de l'été, de la communauté d'action (IN) pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Présidée par Lydia Benz-Burger, accompagnée de Alice Moneda, Hulda Autenrieth et Jacqueline Berenstein qui représentaient le comité d'initiative, cette conférence réunissait une quinzaine de journalistes parlementaires, des représentantes des femmes socialistes, la conseillère nationale Cornélia Fueg, présidente de la commission parlementaire chargée d'étudier l'initiative et le contre-projet, ainsi que le conseiller national Gilles Petitpierre, pressenti, avec Emilie Lieberherr, pour présider « IN ».

La longue liste des personnalités qui soutiennent la création de (IN) fit beaucoup d'impression. Certains estimèrent que cette création était prématurée puisqu'on ne connaissait pas encore le sort définitif que les chambres fédérales allaient donner à l'initiative et au contre-projet. Il fut répondu que l'important était de mobiliser dès maintenant les hommes et les femmes sur les principes de l'égalité des droits afin d'informer et de récolter de l'argent pour la campagne fédérale qui aura lieu, dit-on, en septembre 1981. Le comité d'initiative est prévoyant et estime important de créer dès maintenant un groupe de pression pour maintenir l'égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale dans la Constitution, ce principe étant le plus attaqué par les milieux économiques.

J. B-W.

une opinion...

(in)
INITIATIVE ET
JOURNALISTES

L'autre jour, lors de la conférence de presse annonçant la création de la communauté d'action (IN) dont le but est de soutenir les principes de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, un journaliste me demande :

"Mais, y a-t-il des mouvements féministes actifs qui vous soutiennent ?"

Ce genre de question m'énervé au plus haut point car il démontre chez son auteur un dédain des féministes traditionnelles (auxquelles je crois appartenir) et le sentiment que pour défendre la cause des femmes il faut être MLF, avoir moins de 30 ans et manifester sur toutes les chaussées romandes !

Or, qui a lancé cette initiative sur l'égalité en 1975 ? Un groupe de féministes traditionnelles proches de l'Alliance de sociétés féminines suisses et du comité du Congrès de Berne.

Les jeunes féministes MLF qui ont fait l'anti-congrès étaient d'accord de manifester, de perturber ce congrès traditionnel... mais quand il a fallu récolter les signatures, faire le boulot, contrôler les listes... personne !

Aujourd'hui, 5 ans après, les féministes MLF découvrent que sans inscrire l'égalité dans la constitution on ne peut lutter efficacement contre les discriminations directes et indirectes que subissent les femmes en Suisse. Elles manifestent sur la place fédérale, et c'est tant mieux. Dommage que ce soit avec 5 ans de retard !

Cependant les journalistes restent persuadés que la cause des femmes est défendue par le MLF et pas par les féministes traditionnelles.

Ce qui a pour conséquence de diviser les femmes. C'est dommage. Mais c'est peut-être ce qu'inconsciemment ces journalistes désirent... car ils ont peur de l'égalité.

Jacqueline Berenstein-Wavre.